

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil treize
Le six avril
Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à neuf heures trente à la mairie
Sous la présidence de Monsieur Jean THOMAS, Maire
Date de convocation du conseil municipal : 27 mars 2013

Conseillers en exercice : 25 Conseillers présents : 14 Votants : 19

PRESENTS: THOMAS J.- ARDOUIN M.- BRIAND Y.- DAVID G.- Mme GICQUIAUX C.- Mme GRUEL N.- GUIHARD A.- Mme LAPORTE M.- MATHIEU J.P. - OILLIC J.P.- PEDRON A.- Mme PERRAUD C.- Mme PHILIPPE J. - THURIAUD M.

ABSENTS : CHATAL J.P. - Mme DENIGOT B.- FREOUR J.C.- Mme FRANCO M.- Mme HUGUET E. - JOUSSE E. - Mme LEVRAUD F. - Mme LE BORGNE S. - Mme PANHELLEUX F. - PROU A.- PROVOST L.

POUVOIRS : Mme DENIGOT B. à DAVID G.- FREOUR J.C à OILLIC J.P- Mme LEVRAUD F. à PEDRON A.- Mme PANHELLEUX F. à Mme GICQUIAUX C.- PROU A. à THOMAS J.

Secrétaire de séance : Mme GICQUIAUX Cécile

Objet : Budget primitif 2013 Culture

Affectation du résultat

Monsieur le Maire rappelle que le compte administratif 2012 du budget annexe de la culture a fait ressortir un excédent de clôture de 5 524,17 € en section de fonctionnement.

Compte tenu du besoin de financement en section d'investissement, Monsieur le Maire propose d'affecter la somme de 3 376,25 € en section d'investissement et de reporter la somme de 1 847,92 € en section de fonctionnement.

Après examen du budget, le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter la somme de 3 376,25 € en section d'investissement du budget primitif 2013 du budget culture (compte 1068) et de reporter la somme de 1 847,92 € en section de fonctionnement (compte 002).

Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Jean THOMAS**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

056-215601477-20130406-2013D20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2013
Publication : 09/04/2013

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

